



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélia Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021_274-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/274

Séance du lundi 25 octobre 2021
Délibération N° 2021/274
Travaux d'installation dans les écoles et crèches de
détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans le cadre de
la prévention COVID - Phase 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Interventions ponctuelles envisagées :

Dans le cadre de cette première phase d'installation des dispositifs ci-dessus, nous avons prévus d'équiper :

- L'ensemble des salles de classe et dortoirs de crèche de détecteurs de CO2, soit 250 unités.
- L'ensemble des salles polyvalentes, cantines, bibliothèques, dortoirs de purificateurs d'air, soit 115 unités.

Répartition :

- **Crèches :**
 - o 16 unités détecteurs CO2,
 - o 16 unités purificateurs d'air.
- **Ecoles :**
 - o 234 unités détecteurs CO2,
 - o 99 unités purificateurs.

Les purificateurs d'air disposeront de dispositifs d'accrochage muraux et de filtres de rechange.

Coût des détecteurs de CO2 : 64.772,50 euros HT.

Coût des purificateurs d'air : 143.752,30 euros HT.

Coût global : 208.524,8 euros HT

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont prévus pour la première phase au dernier trimestre 2021.

Nous proposons d'utiliser la centrale d'achat de l'UGAP pour l'acquisition de ces dispositifs, avec une pose réalisée par la régie des bâtiments.

Le montant total hors taxes des travaux est de **208.524,8 euros HT (deux cent huit mille cinq cent vingt quatre euros et huit centimes hors taxes).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation école :**

Travaux d'installation écoles

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	92 189.52 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	92 189.52 €	50%
TOTAL OPERATION	184 379.04 €	100%

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

Travaux d'installation crèches

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	14 487.4 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	9 658.3 €	40%
TOTAL OPERATION	24 145.76 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux d'installation dans les Ecoles et Crèches de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans le cadre de la prévention du COVID – Phase 1 pour un montant de 208.524,8 euros HT.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale et de sa dotation école selon les plans de financement suivants :

Travaux d'installation écoles

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	92 189.52 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	92 189.52 €	50%
TOTAL OPERATION	184 379.04 €	100%

Travaux d'installation crèches

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	14 487.4 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	9 658.3 €	40%
TOTAL OPERATION	24 145.76 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre ;

APPROUVE le programme de travaux d'installation dans les Ecoles et Crèches de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans le cadre de la prévention du COVID – Phase 1 pour un montant de 208.524,8 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale et de sa dotation école selon les plans de financement suivants :

Travaux d'installation écoles

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	92 189.52 €	50%
Collectivité de Corse – Dotation école	92 189.52 €	50%
TOTAL OPERATION	184 379.04 €	100%

Travaux d'installation crèches

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	14 487.4 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	9 658.3 €	40%
TOTAL OPERATION	24 145.76 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE MAIRE
Laurent MARCANGELI